



INONDATIONS : ÊTES-VOUS PRÊTS ?



Ville de
MONT-TREMBLANT

Chaque année, certains citoyens de la Ville de Mont-Tremblant doivent se préparer aux risques d'inondations puisque leur maison se trouve en zone inondable. Voici des informations pour assurer une préparation adéquate en vue des inondations.

VIGIE MUNICIPALE

La Ville de Mont-Tremblant suivra de près la situation des inondations.

Dès que le niveau de la rivière du Diable présentera des signes avant-coureurs de risques d'inondations, la Ville effectuera chaque jour une lecture du niveau de la rivière à trois endroits.

Le site Internet et la page Facebook de la Ville seront mis à jour de façon quotidienne indiquant quels sont les risques d'inondations. Rendez-vous à villede-mont-tremblant.qc.ca/inondations.

ZONES À RISQUES D'INONDATIONS

Les zones les plus susceptibles d'être inondées à Mont-Tremblant sont :

- rue Émond
- chemin de la Plage-Vanier
- chemin du Pont-de-Fer
- chemin du Lac-Gélinas
- camping de la Diable
- rue Fortin
- rue Meilleur
- rue Labonté
- rue de la Diable
- rue Saint-Roch
- chemin du Fer-à-Cheval
- chemin des Eaux-Vives
- rue Locas
- rues limitrophes de ces secteurs

Advenant une crue plus importante (ex. 2002) d'autres territoires deviennent également à risque :

- rue Boivin
- rue Mercure
- rue Rochon
- rue de Normandie
- rues limitrophes de ces secteurs

Vous habitez un secteur à risque ? La Ville de Mont-Tremblant vous demande de tout mettre en œuvre pour protéger votre famille, vos biens et votre résidence. **C'est d'abord à vous qu'incombe cette responsabilité et non aux services d'urgence.**

AVANT

1. SERVICE D'ALERTE AUTOMATISÉ (NOUVEAU !)

Si votre résidence se situe en zone inondable, inscrivez-vous au service d'alerte automatisé afin d'être informés rapidement en cas d'urgence ou de force majeure.



Rendez-vous à villede-mont-tremblant.qc.ca/alerte pour compléter votre inscription et recevoir les alertes sur votre téléphone à domicile (ligne fixe), votre téléphone cellulaire, par courriel ou encore par messagerie texte (SMS/texto).

Vous avez des difficultés à compléter votre inscription ou n'avez pas accès à un ordinateur ou un appareil mobile ? Téléphonez au **819-425-8614, poste 2223** (lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30).

2. PRÉPAREZ VOTRE TERRAIN ET VOTRE RÉSIDENCE

- Attachez solidement vos bacs noir, brun et vert et tout objet ou mobilier extérieur (ex. table de pique-nique, barbecue, chaises, pots de fleurs) afin d'éviter que les flots les emportent.
- Enlevez les cuvettes des toilettes et bouchez les tuyaux d'écoulement ainsi que le drain de plancher du sous-sol au moyen de bouchons de bois.
- Débranchez le raccord des gouttières si celui-ci est raccordé au drain qui mène à l'égout.
- Déménagez vos meubles et effets personnels à l'étage supérieur.
- Placez en lieu sûr (à l'abri de l'eau) les produits chimiques comme les pesticides et les solvants. S'ils sont mélangés à l'eau, ils peuvent contaminer votre maison et constituer un danger pour votre santé et celle de votre famille.
- Protégez vos appareils de chauffage (électricité, gaz naturel, huile ou propane) contre les dégâts. Contactez votre fournisseur à l'avance pour connaître la procédure à suivre.

3. SACS ET SABLE

La Ville offre des sacs que les riverains pourront remplir de sable afin de protéger leur résidence.

Le sable et les sacs seront disponibles aux endroits suivants (prévoyez une pelle) :

- rue Saint-Roch, à proximité de la plage Vanier;
- rue Émond ouest, à environ 500 m après la rue Barbe;
- rue de la Diable, à l'entrée;
- chemin des Eaux-Vives.

4. TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES



Dans votre trousse, prévoyez :

- de l'eau;
- de la nourriture (non périssable) et un ouvre-boîte manuel;
- des articles pour les besoins particuliers (médicaments, préparation pour nourrisson, lunettes);
- les documents importants de la famille (copies des actes de naissance et de mariage, passeports, permis, testaments, actes de propriété et assurances);
- une copie de votre plan d'urgence;
- une lampe de poche à manivelle ou alimentée par piles et des piles de rechange;
- une radio à manivelle ou à piles;
- un double des clés des voitures et de la maison;
- une trousse de premiers soins;
- de l'argent comptant;
- des articles d'hygiène personnelle;
- de la nourriture et des médicaments pour vos animaux de compagnie;
- un téléphone mobile avec un chargeur.

Pour acheter une trousse 72 h de la Croix-Rouge ou pour la liste complète des articles, visitez villede-mont-tremblant.qc.ca/trousse72h.

PENDANT

5. PRÉPAREZ-VOUS À ÉVACUER

Lors d'une inondation, le niveau d'eau peut monter brusquement. Chaque année, plusieurs riverains se laissent surprendre par la crue soudaine sans avoir pris les précautions qui s'imposent.

- Prévoyez un endroit, chez un parent ou un ami, où il est possible de vous réfugier rapidement.
- Prenez des dispositions pour vos animaux de compagnie.
- N'attendez pas que le niveau de la rivière soit rendu à une hauteur critique ou que les routes soient impraticables pour quitter votre maison.
- S'il y a des risques imminents d'inondations, coupez complètement l'alimentation en électricité de votre demeure. Si vous ne pouvez le faire, communiquez avec Hydro-Québec.

6. ÉVACUEZ

- Quittez votre demeure dès que les responsables locaux des opérations d'urgence (Service de sécurité incendie et Service de police) vous avisent de le faire. Ignorer un tel avertissement pourrait compromettre la sécurité des membres de votre famille et des équipes de secours qui pourraient être appelées à vous venir en aide. **En cas de refus, les responsables sont autorisés à vous forcer à quitter votre domicile.**
- Avant de partir, n'oubliez pas de prendre votre trousse d'urgence 72 heures.
- Empruntez les parcours indiqués par les responsables. Ne prenez pas de raccourcis : vous pourriez vous retrouver dans un endroit sans issue ou dangereux.
- Évitez de conduire sur une route inondée, vous risqueriez d'être emportés par le courant. Par contre, si vous êtes pris dans un secteur inondé où l'eau monte rapidement et que votre voiture tombe en panne, abandonnez-la et voyez à votre propre sécurité ainsi qu'à celle de vos passagers.

7. VOUS ÉVACUEZ ? DITES-LE-NOUS !

Si vous évacuez votre domicile volontairement ou sur directive des autorités municipales, **vous êtes dans l'obligation de vous enregistrer à la Ville.**

Téléphonez au **819-425-8614, poste 2500.**

(Lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30)

Pourquoi s'enregistrer ?

- Advenant une évacuation, le Service de sécurité incendie sauvera beaucoup de temps en sachant que vous avez déjà quitté votre domicile et que vous êtes en sécurité.
- Pour que les services de sécurité de la Ville puissent surveiller votre maison et vous joindre en cas de besoin.
- Si des proches s'inquiètent pour vous, nous pourrions les informer de votre relocalisation et les rassurer.

RENSEIGNEMENTS

819-425-2723 (24/7)
villede-mont-tremblant.qc.ca/inondations

URGENCE

Composez le 9-1-1.

Visitez régulièrement nos différentes plateformes numériques pour suivre l'évolution de la situation.

Retrouvez-nous sur

